

**CONSEIL PROFESSIONNEL
DE L'INDUSTRIE
DES GARAGES**
du canton de Genève
Commission paritaire



Annexe 3 CCT

REMUNERATION MINIMALE DES APPRENTIS DANS LE DOMAINE AUTOMOBILE 2020 (sans modification depuis le 01.06.2015)

PERSONNEL D'ATELIER	CHF
1. Mécatronicien-ne d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année	500.--
b) Deuxième année	900.--
c) Troisième année	1'300.--
d) Quatrième année (y compris Matu Pro)	1'700.--
2. Mécanicien- ne en maintenance d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires »	
a) Première année	450.--
b) Deuxième année	800.--
c) Troisième année	1'150.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien	1'500.--
e) Quatrième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien	1'800.--
3. Assistant- e en maintenance d'automobiles « Attestation de Formation Professionnelle »	
a) Première année	350.--
b) Deuxième année	650.--
c) Deuxième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	800.--
d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	1'150.--
MAGASINIERS	
4. Gestionnaire du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année	750.—
b) Deuxième année	950.—
c) Troisième année	1'100.--
5. Assistant du commerce de détail. Logistique des pièces détachées	
a) Première année	700.--
b) Deuxième année	900.--

Toutes les rémunérations sont exprimées en 13 mensualités.